

## **Frais accessoires**

### **Le gouvernement du Québec crée de l'incertitude pour des dizaines de milliers de patients 2 000 pharmaciens propriétaires et des centaines d'infirmières nagent en pleine confusion**

**Montréal, le 13 janvier 2017** – L'Association québécoise des pharmaciens propriétaires (AQPP) trouve inadmissible que le gouvernement du Québec, continue d'alimenter la confusion dans le dossier des frais accessoires sans au préalable s'être assuré que les québécois pourront continuer de bénéficier de l'accès à des soins de première ligne. « Le résultat net des déclarations du jour du ministre, c'est que des dizaines de milliers de patients québécois et quelque 2 000 pharmaciens propriétaires nagent en pleine confusion, sans compter des centaines d'infirmières affectées à la vaccination qui se demandent toujours si leur emploi en pharmacie va disparaître à la fin janvier » a déclaré Jean Bourcier, vice-président exécutif et directeur général de l'AQPP.

Lors d'une entrevue donnée à la radio privée ce matin, le ministre a annoncé que les tests effectués en pharmacie pour le suivi de l'anticoagulothérapie seraient remboursés. Or, cette information, qui ne concerne rien de moins que 135 000 tests effectués annuellement dans les pharmacies, n'a jamais été communiquée aux pharmaciens propriétaires de quelque façon auparavant, pas plus que celle touchant la vaccination faite en pharmacie par des infirmières, mesure qui pourrait être maintenue.

Par la suite, lors d'une seconde entrevue à la radio d'état, le ministre a informé l'AQPP et ses membres que son intention était désormais de rétribuer l'acte professionnel du pharmacien pour les tests d'anticoagulant et que, pour les vaccins, la situation actuelle demeurerait inchangée. L'AQPP rappelle qu'elle a fait une demande de rencontre dans la foulée de la publication du règlement auprès du bureau du sous-ministre afin de clarifier la situation. Cette demande est restée jusqu'à maintenant lettre morte.

« Devant cette situation, il apparaît que la seule manière d'avoir l'heure juste sur les intentions du ministre est d'écouter ses entrevues. Nous considérons qu'il est impératif de mettre un terme à l'incertitude intenable vécue par les patients, les employés des pharmacies et les pharmaciens » a conclu M. Bourcier.

#### **À propos de l'AQPP**

L'Association québécoise des pharmaciens propriétaires est constituée en vertu de la Loi sur les syndicats professionnels et elle représente les 2 071 pharmaciens propriétaires des 1 889



Association québécoise  
des pharmaciens  
propriétaires

pharmacies du Québec, qu'ils soient affiliés ou non à une chaîne ou à une bannière commerciale.

- 30 -

Source :

Rafaëlle Perron

Conseillère affaires publiques et gouvernementales

Association québécoise des pharmaciens propriétaires

438 887-0519

[rperron@aqpp.qc.ca](mailto:rperron@aqpp.qc.ca)